

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016
N° d'ordre de la délibération : 28
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 13 septembre 2016
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 27 septembre 2016 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Objet : Emprunt pour le compte des communes

Etaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MORANDIN, RASPEAU, RIVAL et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs BOUBE, COMET, MENGAUD et SARRALIE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu les articles L 2121-29, L 2122-22 al. 3°, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndicat en date du 03 juillet 2014 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire concernant par exemple les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non-valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L 1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau du besoin d'un emprunt concernant les investissements réalisés par les communes membres du Syndicat, il précise qu'une consultation a été lancée pour 5 000 000 € et donne lecture des offres reçues ;

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et DECIDE :

Article 1 : Souscription d'un prêt à taux fixe aux caractéristiques suivantes :

- Prêteur : La Banque Postale
- Objet : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2017
- Montant du contrat de prêt : 5 000 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 12 ans
- Versement des fonds : 5 000 000 euros versés automatiquement le 01/02/2017
- Score Gissler : 1A
- Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0,61 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt, soit 5 000 euros
- Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale; il est aussi habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

30 SEP. 2016



Pierre IZARD